



DEMANDE D'ACCES AU LOGICIEL

I. Coordonnées du demandeur

I.I. Identification

Vous êtes :

- Une commune
- Une province
- Un CPAS
- Une intercommunale
- Une Association chapitre XII

Formulaire à compléter et à renvoyer à l'adresse suivante :

Fax. 081/32 71 92

Adresse. Conseil régional de la Formation - 180°

Allée du Stade 1 - 5100 JAMBES

Nom

Rue

Numéro

Boîte

Code Postal

Localité

Téléphone

Fax

I.II Responsable de l'administration

Nom

Prénom

Titre¹

Téléphone

Fax

Courriel

¹ Secrétaire communal - Secrétaire CPAS - Secrétaire général - Greffier - Autre

Des questions ?

Mail. info@180degres.be

Tél. 081/32 71 80



I.III Administrateur (1)

- L'administrateur est le responsable de l'administration déjà identifié plus haut.
- Vous souhaitez renseigner une personne distincte en tant qu'administrateur du logiciel

Nom

Prénom

Titre

Téléphone

Fax

Courriel

II. Adresse IP (2)

II.I. Type d'adresse IP

Votre organisation possède-t-elle une ou plusieurs adresses IP fixes ?

- Oui Dans ce cas, remplissez les données techniques ci-après.
- Non

II.II Données techniques

Adresse IP WAN

Autre adresse IP fixe

Autre adresse IP fixe

III. e-learning (3)

Votre organisation souhaite-elle bénéficier d'un accès gratuit à la plateforme e-learning liée à l'utilisation du logiciel 180° ?

- Oui, tant pour l'administrateur que pour le responsable de l'administration

Des questions ?

Mail. info@180degres.be

Tél. 081/32 71 80



Oui, uniquement pour l'administrateur

Non

IV. Remarques

(1) Administrateur

L'administrateur est l'utilisateur du logiciel qui bénéficie du maximum de liberté dans l'utilisation de celui-ci. Il a plusieurs rôles. Par exemple : enregistrer les différents utilisateurs du logiciel, modifier les fonctionnalités du logiciel pour adapter ce dernier à l'organisation de son administration,

Dans la pratique, l'idéal est que l'administrateur soit une personne proche du responsable de l'administration ou le responsable de l'administration lui-même.

(2) Sécurité

Le fait de posséder une adresse IP fixe n'est pas une obligation mais constitue un atout supplémentaire dans les éléments de sécurité inhérents à l'utilisation du logiciel. En effet, en cas de possession d'une adresse IP fixe, un contrôle de l'adresse IP sollicitant l'accès au logiciel 180° de votre organisation permettra de s'assurer que la demande est bien formulée depuis votre administration.

(3) E-learning

La formation via la plate-forme e-learning existante est vivement conseillée en vue de faciliter et améliorer l'utilisation du logiciel.

L'accès à cette plateforme est gratuit. Outre le responsable de l'administration et l'administrateur, la formation e-learning est également accessible aux agents de votre administration en fonction de leur rôle dans l'utilisation du logiciel (agent ou valideur).

V. Engagement

Par la présente, je soussigné²,

déclare avoir pris connaissance du présent formulaire et notamment du point IV. Intitulé « Remarques » et sollicite un

accès au logiciel 180° pour³,

Fait à, _____, le , _____

Signature

² Indiquer le nom du responsable de l'administration ainsi que son titre

³ Indiquer le nom de l'organisation formulant la demande d'accès